



éduscol



Ressources pour le Français Langue
de Scolarisation

Synthèse des ateliers du séminaire CASNAV des 3 et 4 avril 2013

ATELIER PARCOURS INCLUSIF n°5
De la famille à l'école, les élèves issus de
familles itinérantes et de voyageurs

Juillet 2013

RESSOURCES FLS

Accès au droit à la scolarisation immédiate

Les dispositifs passerelles et l'inclusion scolaire de la maternelle au collège

La médiation et le médiateur scolaire

I- Accès au droit à la scolarisation immédiate

Circulaire

« ... application de procédures administratives simplifiées garantissant un accueil en classe rapide.. »

- Quels documents sont demandés à l'inscription ?
- Quels sont ceux qui peuvent être légalement demandés ?
- Comment pourraient être simplifiées ces demandes de documents ?
- Que faire en cas de refus d'une mairie ?

Circulaire

« Une fiche de suivi de scolarité précisant la date d'arrivée et de départ de chaque école ou établissement fréquenté... »

- Quelles sont les informations qui pourraient figurer sur cette fiche (vaccination, assurances par exemple) ce qui permettrait aux familles de ne pas avoir à présenter ces documents à chaque nouvelle inscription ?

Propositions concrètes qui ont émergé suite aux ateliers :

→ Dans le cadre du 1^{er} degré, proposition d'un courrier du DASEN au directeur d'école lui demandant d'admettre (avec extrait circulaire) un enfant sans délais dans l'école. Le préfet est destinataire (en copie) de ces courriers.

(Exemple de courrier type du DASEN au directeur d'école lui demandant d'admettre sans délai un enfant à l'école en cas de refus du maire dans les Pyrénées Orientales)).

→ Les CASNAV et l'Institution peuvent s'appuyer sur les défenseurs du Droit des Enfants.

→ les CASNAV doivent pouvoir recenser les enfants non scolarisés avec l'aide du partenariat mis en place dans le cadre des comités de pilotage.

[Exemple : Protocole mis en place pour le recensement des enfants non scolarisés dans le cadre des schémas départementaux en lien avec les aires d'accueil (Bretagne, Créteil)].

→ Localement, des plaquettes d'information sur les différentes propositions de scolarisation en fonction des tranches d'âge pourraient être mises à disposition des gestionnaires des aires d'accueil en direction des familles.

[Exemple de plaquettes d'information à destination des familles disponibles sur aires d'accueil et dans les CIO (Créteil)]

→ Interpeller le DASEN, lors d'un refus de scolarisation dans le second degré.

→ La mise en place de formation en direction des personnels des collèges et plus précisément des chefs d'établissements peut être un levier pour lutter contre le refus de scolarisation dans le second degré.

Pistes à poursuivre :

→ Proposer une liste des documents qui peuvent être légalement demandés aux familles dans le 1^{er} et second degré.

→ Etablir une liste des extraits ou proposer les références des textes à disposition qui peuvent servir de point d'appui lors du refus de scolarisation.

→ La fiche de suivi : une réflexion devra être engagée sur cette question pour aboutir à une proposition. L'existence d'une fiche de suivi nationale figure sur la circulaire d'octobre 2012 !

II- Les dispositifs passerelles et l'inclusion scolaire de la maternelle au collège

La maternelle

Circulaire

« Cette circulaire vise à favoriser la fréquentation régulière d'un établissement scolaire dès l'école maternelle, ... »

- Quel sens fait cette scolarisation dès la maternelle pour les familles ?
- Quels sont les éléments culturels qui freinent celle-ci ?

Circulaire

« Des relations confiantes et régulières établies entre l'institution scolaire et les parents d'élèves doivent permettre de lever certaines craintes concernant la scolarisation en école maternelle... »

- Quelle place l'école fait aux parents ?
- Comment répond-elle aux besoins d'adaptation des enfants ?

Circulaire

« Un véritable maillage territorial ainsi qu'une étroite collaboration avec les collectivités locales sont indispensables pour organiser une réponse aux difficultés de scolarisation. »

- Quels sont les partenaires essentiels qui peuvent nous permettre d'avancer sur ce point ?

Circulaire

« La formation des enseignants et des autres personnels concernés prend place dans le plan académique et les plans départementaux de formation sous forme d'actions favorisant une meilleure connaissance de la diversité des publics. »

- Comment peut-on aider les équipes dans l'accueil des EFIV ?

Circulaire

« Les antennes scolaires mobiles ne peuvent constituer une alternative à l'École de la République. Elles assument, là où elles sont présentes, une mission temporaire de scolarisation et de lien vers l'école pour des élèves et des familles dont la relation au système scolaire est précaire. »

- En quoi un dispositif passerelle comme le camion-école peut-il être de bon levier pour favoriser la scolarisation en maternelle ?

Propositions concrètes qui ont émergé suite aux ateliers :

- La maternelle est un levier pour le reste de la scolarisation et la réussite des élèves.
- L'importance du partenariat notamment avec services PMI est à mettre en avant.
- Il est primordial de faire partager les enjeux de l'école maternelle aux familles :
 - le livret d'accueil des écoles à mettre à disposition des familles sur les aires d'accueil (exemple de l'Académie de Créteil)
 - aller vers les familles et engager le dialogue
 - ouvrir l'école aux parents en les invitant à visiter, à rester avec l'enfant en classe un petit moment pour voir ...
- Un emploi du temps aménagé avec un accueil progressif doivent pouvoir être proposés dans les écoles maternelles
- Rappel de l'importance de l'existence / présence d'un référent dans l'école qu'il soit Directeur, ASTEM, Enseignant
- Nécessité de former les enseignants à la connaissance des publics.
- La mise en place d'un camion école peut être un levier facilitateur pour aller ensuite vers une scolarisation ordinaire (exemple de la Haute Vienne).

L'école élémentaire

Circulaire

« L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux élèves issus de familles itinérantes présents sur le territoire de la République. »

- Quels sont les enjeux de l'inclusion scolaire ?

Circulaire

« Il est à la fois indispensable que soit assurée la continuité des apprentissages, quels qu'en soient les modes, et que les outils d'apprentissage (cahiers, documents) soient conservés par l'élève et constituent un support de communication lors de son arrivée dans une nouvelle école ou un nouvel établissement. »

- Quels outils pourraient garantir la continuité des apprentissages et l'enregistrement d'une trace des compétences acquises par l'élève ?
- Quelles sont les modes d'accompagnement des EFIV en décalage scolaire ?

Propositions concrètes qui ont émergé suite aux ateliers :

→ Des outils peuvent faciliter le suivi et la continuité des apprentissages des élèves (exemple d'un espace numérique pédagogique, le cartable voyageur en Vendée).

Le collège

Circulaire

« La fréquentation du collège suscite encore des appréhensions de la part de certaines familles itinérantes et parfois de familles sédentarisées. »

- Quelles sont les raisons qui amènent certaines familles à choisir la scolarisation en établissement alors que d'autres (même sédentaires) préfèrent le CNED ?
- Quel sens fait le collège pour les élèves et leur famille ?

Circulaire

« Des relations confiantes et régulières établies entre l'institution scolaire et les parents d'élèves doivent permettre de lever certaines craintes concernant la scolarisation : scolarisation des jeunes filles, scolarisation en école maternelle, en collège, etc. »

- En quoi le partenariat peut-il être facilitateur de la scolarisation au collège ?
- Quels sont les partenaires repérés qui peuvent favoriser la scolarisation en établissement collège ?

Circulaire

« Dans certaines écoles et collèges de référence, peuvent être créées des unités pédagogiques spécifiques éventuellement inter degrés conçues comme dispositifs d'accompagnement à la scolarité [...] »

- Comment est pris en compte le décalage scolaire de certains EFIV au collège ?
- Quels sont les accompagnements proposés ?

Circulaire

« On pourra envisager une éventuelle articulation avec la politique de la ville pour offrir des parcours éducatifs innovants, des projets originaux valorisant les compétences identifiées de ces jeunes. Plus généralement, les solutions innovantes et efficaces seront encouragées à tous les niveaux de scolarité. »

Circulaire

« Enfin, des formations d'établissement seront mises en place systématiquement pour accompagner les équipes des établissements [...], notamment dans le cas de projets de nouvelles aires d'accueil, avant installation des familles.

En complément, des actions d'animation locale, d'animation de réseau, de rencontres partenariales pourront être mises en place par les coordonnateurs départementaux. »

- Quelles formations sont proposées dans le second degré pour accompagner l'accueil des EFIV au collège ?

Propositions concrètes qui ont émergé suite aux ateliers :

- La formation des équipes collèges (tout personnel) sur site apparaît comme un levier pour modifier les pratiques d'inclusion au collège.
- Les pratiques d'assouplissement et notamment d'aménagement voir d'allègement d'emploi du temps peuvent favoriser la réussite de l'inclusion.
- L'accessibilité aux bourses facilite la scolarisation et l'assiduité des EFIV au collège.
- La mise en place d'action pour faire entrer les enfants et leurs parents au collège facilite la scolarisation en collège de secteur. (Exemple d'actions pour favoriser la scolarisation en collège de secteur en Vendée).
- La formation des équipes collèges (tout personnel) sur site apparaît comme un levier pour modifier les pratiques d'inclusion au collège.

Pistes à poursuivre :

- Quels leviers pour lutter contre l'absentéisme ?
- Quels leviers pour lutter contre la déscolarisation ?
- Quelle définition de l'UPS ? (à réfléchir et à construire).

III- La médiation/ le médiateur scolaire

Circulaire

« *Le médiateur scolaire est un intermédiaire entre les usagers et l'institution scolaire d'une part, mais aussi un relais entre tous les partenaires impliqués dans les procédures et le suivi de la scolarisation.* »

- Sur le terrain les enseignants spécifiques ont-ils un rôle de médiation ?

Circulaire

« *Le médiateur scolaire (ou professeur relais), muni d'une lettre de mission académique ...* »

- Sont-ils dotés d'une lettre de mission ?

Circulaire

« *Des formations spécifiques sur publics désignés concerneront annuellement les référents locaux (professeurs des unités pédagogiques, médiateurs scolaires, etc.).* »

- Quelles compétences pour ce rôle ?
- Quelle formation pourrait être proposée ?

Propositions concrètes qui ont émergé suite aux ateliers :

→ Le médiateur scolaire comme personnel de l'Éducation Nationale.

→ Proposition d'une lettre de mission (à construire). (Exemple de lettre de mission en Vendée et dans le Loiret).

→ Rappel de la nécessité de la médiation :

entre l'école et la famille :

- Informer des familles qui ne viennent pas vers l'École.
- Lutter contre la déscolarisation et l'absentéisme etc.

entre l'école, la famille et d'autres partenaires :

- Mise en place de dialogue et d'actions favorisant la scolarisation.

→ Le médiateur scolaire est donc en lien avec d'autres partenaires qui pratiquent eux aussi la médiation (associations, mairie, Conseil Général etc.). il est donc important que les rôles et les missions de chacun soient bien définis dans le cadre des pilotages.

Pistes à poursuivre :

→ Proposer une / des définitions de ce qu'est un médiateur scolaire ?

- Un enseignant relais avec cette mission ? (en Vendée)
- Un service civique recruté par l'Éducation nationale ? (Haute-Garonne)

Selon les particularités locales, il serait intéressant de faire plusieurs propositions sur ce rôle de médiation.